



BP 43670 • 54097 Nancy cedex  
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21  
Courriel : [info@ant-france.eu](mailto:info@ant-france.eu) – site internet : [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

Membre de la Fédération LGBT Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

## Communiqué de presse du 20 mai 2015

*Objet : LGBT / droits des personnes transgenres/Lettre d'une députée PS à la ministre de la Justice*

***Mme Chaynesse KHIROUNI, députée PS de Meurthe-et-Moselle, interpelle Mme TAUBIRA, ministre de la Justice, sur le respect des droits fondamentaux des personnes transgenres***

Depuis plus de dix ans, l'Association Nationale Transgenre agit pour qu'en France soient respectés les droits fondamentaux des personnes transgenres, et que cesse la stérilisation qui leur est imposée comme préalable à tout changement d'état civil.

En exigeant le changement d'état civil libre et gratuit, démedicalisé et déjudiciarisé, l'ANT n'a cessé de défendre un texte international rendu public en mars 2007, et sur lequel repose toutes les déclarations et résolutions européennes : « Les Principes de Jogjakarta, principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ».

Désormais, la France doit emboîter le pas aux lois déjà votées dans des pays comme l'Argentine (2012), le Danemark (2014), et Malte, en avril 2015. En effet, le vote récent, par le Conseil de l'Europe, de la résolution 2048-2015 place tous les pays européens devant leurs responsabilités :

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=21736&lang=fr>

Mme Chaynesse KHIROUNI, députée PS de Meurthe-et-Moselle, alertée par l'ANT, vient d'adresser un courrier (en PJ) à la Garde des sceaux, Ministre de la Justice, Mme Christiane TAUBIRA, afin de l'interroger sur les évolutions législatives envisagées par la France afin d'adapter notre droit national sur cette question.

Nous nous félicitons de la démarche de la députée, qui se réfère clairement au tout nouveau texte voté par les parlementaires du Conseil de l'Europe, et qui demande aux États d'interdire explicitement la discrimination fondée sur l'identité de genre en y faisant explicitement référence dans la législation, d'abolir l'obligation légale de stérilisation et de soumission à d'autres traitements médicaux, d'instaurer des procédures rapides, transparentes et accessibles fondées sur l'autodétermination et permettant aux personnes transgenres de changer la mention de sexe sur les certificats de naissance, les cartes d'identité, les passeports, les diplômes et autres documents similaires.

Gageons que cette première initiative d'une élue de la République ne restera pas isolée, et sera suivie par beaucoup d'autres, afin qu'en France il soit enfin mis un terme à la transphobie d'État par le vote d'une loi transcrivant dans le droit français la résolution 2048-2015.

### **Pour un changement d'état civil libre et gratuit !**

Pour l'Association Nationale Transgenre,  
Delphine Ravisé-Giard  
Porte-parole

Mail : [porte.parole@ant-france.eu](mailto:porte.parole@ant-france.eu)

Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00

Site Internet : [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345  
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)